



## Syndicat des Producteurs de Miel de France

SPMF. Chambre d'Agriculture du Gers Route de Mirande BP 70161

F-32003 AUCH Cedex – France.

Tel : +33 (0)5 62 61 77 95

Mail : [spmfm@gers-agriculture.org](mailto:spmfm@gers-agriculture.org).

[www.apiservices.biz/fr/spmf](http://www.apiservices.biz/fr/spmf)

Président : Joël Schiro: [jschiro@miel-de-france.com](mailto:jschiro@miel-de-france.com)

28 AOÛT 2018

## Propositions du SPMF pour l'avenir de l'ITSAP

Suite aux risques de mise en faillite de l'ITSAP, les autorités ont missionné Mme et Mrs Guy CORREA et Sophie LEGRAND pour le ministère des finances (CGefi), Françoise LAVARDE et Nicolas PETIT pour le ministère de l'agriculture (CGAAER) afin de réaliser un audit.

<http://agriculture.gouv.fr/analyse-de-la-situation-de-linstitut-technique-et-scientifique-de-lapiculture-et-de-la-pollinisation>

À réception de ce travail publié fin juillet 2018, le président de l'ITSAP a demandé à toutes les structures administratives de produire « *une note écrite argumentée pour répondre à la question suivante : après lecture du rapport d'audit complet, et en tenant compte en particulier des 6 préalables et des 5 hypothèses du rapport, comment votre organisation imagine la refondation de l'ITSAP ?* »

Vous trouverez ci après la note du SPMF.

Il est important en préalable de saluer la qualité de cette étude. Malgré un timing serré et un sujet complexe, les rédacteurs de l'audit ont fourni un travail considérable. Après avoir auditionné près de 60 personnes, épluché la quasi-totalité des documents et comptes rendus de réunions depuis la création en 2010, ils ont réussi à balayer, en 77 pages et avec un œil extérieur, la plupart des dysfonctionnements et les hypothèses de sortie de crise possibles.

Loin de se limiter aux aspects comptables de la situation de l'ITSAP, ils ont fort opportunément élargi leur propos à l'analyse globale de la filière (représentativité syndicale, interprofession, associations diverses etc.) en n'hésitant pas à chercher, en amont, les raisons de fond qui ont conduit à cette situation.

Qu'ils en soient remerciés. Si l'État voulait bien faire une synthèse entre l'excellent rapport SADDIER, et le très opportun audit ITSAP 2018, après avoir perdu 18 ans entre la déconfiture d'INTERMIEL/ITAPI et SADDIER 2008, nous aurions certes perdu 10 ans de plus, mais nous pourrions espérer la mise en place d'une organisation efficace de la filière apicole permettant d'aboutir enfin à l'indispensable structuration sans laquelle la santé des abeilles et la qualité du miel ne seront plus, dans quelques années, qu'un souvenir pour les poètes et les nostalgiques.

Sur le présent document en réponse à l'audit, le SPMF se servira largement du travail effectué. En conséquence, avant d'aborder le fond de nos propositions, c'est en utilisant la technique du copié/collé (texte de l'audit en italique), que nous pointerons, d'abord, les rares erreurs factuelles qu'il faudra corriger avant d'entreprendre la moindre démarche. Nous passerons ensuite aux nombreuses observations dont il sera indispensable de tenir compte.

## 1. Quelques rares erreurs factuelles dans l'audit qu'il faudra corriger, et une question.

- *La filière apicole, d'une ampleur économique modeste (135 M€ de chiffre d'affaires), présente quelques particularités :*

Sous réserve que les mots aient le même sens pour tout le monde, ce chiffre, extrait de l'audit PPROTEIS/FranceAgriMer 2012, ne saurait constituer le CA de la filière apicole.

À 10,00€ de prix moyen au kg (chiffre SFM), 45 000 tonnes représentent 450M€... et cela n'est qu'une partie du CA de la filière qui, certes très modeste, doit néanmoins dépasser 500M€.

La question est d'importance ne serait ce que pour évaluer le potentiel du montant éventuel d'une CVO. Il reste à mettre en chantier ce projet dans le prochain audit FAM : le chiffre d'affaire de la filière fait aussi partie des « *données économiques non exhaustives* ». Or, les chiffres et statistiques fiables et incontestables sont indispensables pour élaborer les projets d'avenir.

- *face à un objet large, son Conseil d'administration ne comprend que des représentants de la filière apicole. C'est inexact !*

Le SPMF avait copieusement argumenté lors de la création pour, justement, ne pas rester dans l'entre soi. En particulier, nous avons insisté pour que le JA, l'APCA, COOP de France, la FNSEA soient représentés par des non apiculteurs. Ce qui a été fait. Nous n'avions aucun moyen de peser sur la désignation de la Confédération Paysanne ou de la Coordination Rurale qui auraient été bien inspirées de suivre nos préconisations.

- *Il est désormais admis que les pertes de colonies d'abeilles, en sortie d'hiver ou en cours de production, sont multifactorielles*

Cette erreur est, pour reprendre une formule du rapport, un « *obstacle dirimant* » à la compréhension des problèmes de disparition des abeilles. Cela fera l'objet d'une argumentation séparée.

- *Historiquement, l'apiculture n'était pas considérée comme une production agricole et ne s'inscrivait pas à l'agenda des chambres d'agriculture. Après l'échec d'un premier institut technique adossé à l'interprofession INTERMIEL au début des années 80, les apiculteurs professionnels, conscients de la nécessité de disposer de connaissances et d'outils adaptés à leur production, notamment en ce qui concerne la lutte contre le varroa, se sont regroupés localement au sein d'Associations régionales de développement apicole (ADA), elles-mêmes regroupées au sein du Centre national de développement apicole (CNDA).*

*Il convient de noter que les investissements effectués récemment concernent, pour l'essentiel, les installations réalisées sur sol d'autrui (aménagement du terrain pour installer des bâtiments provisoires, achat et aménagement de ces derniers, achat du mobilier de bureau), pour un total de 125 k€, représentant 40% des investissements de la période 2015/2017.*

C'est en 1991 et non au début des années 80 que l'ITAPI a été contraint de fermer. À cette occasion, il a dû revendre à la casse le chalet construit à grand frais (on veut dire au coût normal) sur le terrain de l'INRA de BURES SUR YVETTES. On notera la similitude avec la situation actuelle de l'ITSAP concernant l'installation sur le terrain INRA d'Avignon.

Même dans les détails triviaux de gestion courante, on voit bien que les mêmes causes produisent les mêmes effets. La mission aurait mauvaise grâce de reprocher à l'ITSAP d'être contraint à ce genre d'acrobatie improbable dans la mesure où, comme pour INTERMIEL et comme on le verra plus tard dans l'AUDIT, au lieu de veiller à faire respecter les règles de droit communes à toutes les filières, la composition du conseil d'administration et du conseil scientifique ont été arbitrés par le cabinet du ministre de l'agriculture sur les bases malsaines de la fausse représentativité actuelle.

- Cependant, lorsqu'on lit que :

*La plupart des interlocuteurs rencontrés reconnaissent l'existence d'un volume non négligeable de commercialisation non déclarée. Pour illustrer ce phénomène, le Réseau biodiversité pour les abeilles (RBA) a transmis à la mission le graphique ci-dessous sans en détailler la méthodologie d'établissement.*

Bien que nous n'ayons rien à dire sur le constat, on ne peut s'empêcher de poser aux auteurs une question simple : effectivement, il y a bien, « *un volume non négligeable de commercialisation non déclarée* ». Il aurait d'ailleurs été nécessaire de rajouter, « le plus souvent fraudés d'une manière ou d'une autre et dans la totale indifférence des ministères de l'agriculture et des finances ».

N'y avait-il pour le démontrer qu'un document du RBA (créé par BASF pour faire sa communication sur la nécessité de planter des petites fleurs pour les pollinisateurs), dont « *la méthodologie d'établissement* » demeure totalement mystérieuse ?

Sans aller chercher, dans les dossiers SPMF, avant qu'il ne soit censuré par Mr François GERSTER, l'original de l'étude FranceAgriMer affirmant que 45% des miels proposés en vente directe étaient de la fraude à l'importation, il ne manque pas, à l'ITSAP ou ailleurs, de dossiers sérieux à « *la méthodologie d'établissement* » totalement transparente pour illustrer ce « *volume non négligeable de commercialisation non déclarée* ».

Encore une fois, on se dit que, du côté des ministères au moins, « apiculteur » n'est tellement pas un métier et les structures professionnelles leur apparaissent tellement peu crédibles, qu'ils préfèrent aller chercher, jusque chez les adhérents de l'UIPP, des documents présentés comme intéressants .... Fussent-ils établis « *sans en détailler la méthodologie d'établissement* ».

## **2. Les principales observations pertinentes dont il faudra tenir compte :**

- *la vigueur des polémiques quant aux enjeux environnementaux qui la concernent et la facilité de l'économie souterraine en son sein contribuent à la maintenir dans une certaine confusion.*

La mission revient à plusieurs reprises sur ces dysfonctionnements structurels qui empêchent la filière de s'organiser (ou, plutôt, en abusant de la redondance, ce sont les dysfonctionnements structurels qui empêchent de se structurer....) Puissent les ministères concernés en tenir compte un jour.

- *Face à l'importance des attentes adressées à l'institut, le Conseil d'administration (CA) s'est révélé incapable d'arbitrer et d'imposer ses choix ; ses dissensions internes et son absence de ligne stratégique l'ont amené à se défaire de ses responsabilités sur la puissance publique ; il en est résulté, en sus d'un programme d'activités plus subi que choisi, dont le volume n'a pas été maîtrisé, une absence de ressaisissement face aux difficultés financières ; la mission estime que ces dysfonctionnements découlent en grande partie d'une composition inadéquate du CA ;*

Nous aurions dit « en partie » plutôt qu'en « grande partie ». Il reste de toute façon à nommer l'autre partie responsable de « ces dysfonctionnements ». Ne serait ce pas la puissance publique qui a imposé cette « composition inadéquate du CA » ? Sinon, qui d'autre ?

- *La poursuite de l'examen des documents financiers de l'ITSAP, en particulier la situation au 28 février 2018, et la réalisation de nombreuses auditions de parties prenantes ont amené la mission à estimer **qu'en l'état de la situation de l'institut et des positions des parties prenantes, il était difficile de construire un modèle réaliste de fonctionnement durable de l'institut.** Les travaux de la mission ont été réorientés, le 31 mai, vers la description de diverses hypothèses d'évolution de l'institut (dont la dissolution) et des conditions de chacune de ces hypothèses quant à l'engagement des parties prenantes. Ceci permettra à chacune de celles-ci de se positionner sur l'avenir de l'institut et sur son rôle pour rendre cet avenir possible.*

Sage réorientation.

Ceci posé, pour pouvoir construire quelque chose ensemble, **encore faut il exercer le même métier et avoir les mêmes objectifs de développement économique.**

L'ITSAP capote aujourd'hui pour les mêmes raisons que le CNIM en 1974, le laboratoire du Professeur LOUVEAUX en 1978, INTERMIEL et l'ITAPI en 1990 (pour s'en tenir à une liste sommaire). Ce sont des raisons structurelles dont la responsabilité incombe à l'État qui ne remplit pas son rôle régalien. Il ne faut surtout pas oublier que l'État, qui est largement intervenu dans la composition du CA, est la première des « parties prenantes » dont l'engagement est nécessaire pour aboutir à la création d'un ITSAP durable. Il n'y aura pas de solution tant que l'État ne lèvera pas cet obstacle structurel, certes insuffisant mais préalable.

- *L'exploitation des données disponibles se heurte à une première difficulté, déjà soulignée par le député Martial SADDIER dans son rapport de 2008 : l'absence de définition précise du statut d'apiculteur.*

Quand on vous dit qu'il faut lever les obstacles structurels avant de poursuivre quoi que ce soit, et que l'État serait bien inspiré de faire une synthèse entre le rapport SADDIER et l'AUDIT ITSAP.

- *Il convient également de prendre en compte que les jeunes apiculteurs qui s'installent disposent souvent d'un niveau supérieur de formation générale et qu'ils sont motivés par le côté indépendant du métier, ce qui ne favorise pas les dynamiques collectives, notamment syndicales.*

Saine remarque à laquelle la mission aurait pu ajouter que, lorsqu'il y a 200, 500, ou XXX% de syndiqués (chacun choisira en fonction des chiffres disponibles), avec une efficacité quasi nulle, (ce qui n'a rien d'étonnant dans un tel désordre et dans cette opacité) cela favorise encore moins « *les dynamiques collectives, notamment syndicales* ».

- *La plupart des interlocuteurs rencontrés reconnaissent l'existence d'un volume non négligeable de commercialisation non déclarée.  
Il semble que l'absence d'organisation de la filière soit considérée comme un avantage par certains acteurs.  
Le fait que cette filière de production ne présente pas d'enjeu économique ou sanitaire majeur peut expliquer la tolérance accordée à des données économiques non exhaustives et à l'absence de représentation professionnelle structurée.*

Ainsi, la mission constate que :

- a) L'absence d'organisation et la fraude qui en découle ne sont pas un hasard mais résultent bien de la volonté délibérée de « *certaines acteurs* », (pas tous, manifestement)
- b) Que cette situation est bien la conséquence de l'inertie de l'État qui ne remplit pas son rôle car cette filière « *ne présente pas d'enjeu économique ou sanitaire majeur* »

Félicitations. Une vaste enquête sur le modèle d'un procès d'assise n'aurait pas mieux dit.

Question : après l'audit ITSAP, le rapport SADDIER et tant d'autres constats depuis des dizaines d'années, puisque c'est bien l'État qui est responsable de cette « *tolérance accordée à des données économiques non exhaustives et à l'absence de représentation professionnelle structurée* » comment faire pour qu'il exerce, **enfin**, sa mission ?

- *Le choix des thématiques de recherche est généralement considéré comme pertinent mais la base des apiculteurs semble avoir du mal à comprendre que la phase d'accumulation de données et de mesures est un préalable à la mise au point de solutions techniques opérationnelles. Les travaux de l'ITSAP leur semblent éloignés de leurs préoccupations quotidiennes et, malgré les efforts de l'institut (publication du guide de procédure, journées de la recherche apicole...), il semble que le transfert des résultats de la recherche auprès des apiculteurs n'ait pas été suffisamment réalisé.*

Tant de talent dans l'euphémisation force l'admiration. Ainsi, les responsables des revues de l'UNAF et du SNA, présents à tous les conseils d'administration, n'auraient pas suffisamment forcé leur talent pédagogique pour transmettre et expliquer les travaux de l'ITSAP ?

Ne serait on pas dans la même situation que lors de tous les échecs précédents depuis 50 ans ou les revues, quand elles n'ont pas pratiqué une honteuse désinformation à base de mensonges et de censures savamment élaborées, n'ont jamais transféré, objectivement, quoi que ce soit des actions d'INTERMIEL, de l'ITAPI ou même des instituts de recherche fondamentale ?

Qui est responsable de cette situation sinon l'État qui accorde une fausse représentativité à des structures qui n'ont aucune activité syndicale digne de ce nom mais disposent d'outils de communication sous forme de revues de vulgarisations grand public, qui publient un tissu permanent de contre vérités et de nouvelles fausses, orientées, ou tronquées ?

Citons, à titre d'exemple et d'anecdote, les « reportages » respectifs sur les revues de l'UNAF et du SNA de leur dernière « manifestation », aux mêmes endroits à Paris le 7 Juin dernier. Il n'y a, sur la revue de l'UNAF, que des photos et commentaires UNAF, et, sur celle du SNA, que des photos et commentaires SNA..... Même lorsqu'un ministre député ou sénateur figure sur l'image.

Ils n'ont rien inventé. Ce genre de méthode rappelle les reportages des années 30, voire des époques stalinienne ou maoïste lorsque la communication n'était pas au service de l'objectivité et de la vérité historique mais dans un but de propagande plus ou moins élaborée.

En reconnaissant cette fausse représentativité syndicale à des acteurs aussi peu respectables, l'État, outre qu'il contribue, à l'inefficacité dans la compréhension du phénomène de disparition des abeilles, se discrédite totalement.

- *Bien que les statuts de l'ITSAP prévoient la présence d'un représentant de l'État avec voix consultative et que divers agents d'administration centrale participent aux réunions du CA, il n'y a pas eu de désignation concertée d'un représentant de l'État*

La présence de Mr GERSTER était tellement « naturelle » que nous ignorions que ce n'était pas une « désignation concertée ». Dont acte !

- *Force est de constater que le fonctionnement du CRDA est déficient, avec beaucoup de difficultés à harmoniser les actions des ADA qui veillent chacune à préserver sa spécificité, ce qui handicape l'action de l'ITSAP. La création d'ADA-France en 2013 n'a pas permis d'améliorer la coordination du réseau.*

Une fois de plus, toutes nos félicitations à la mission pour la pertinence de ses analyses. Il suffit juste de rajouter qu'ADA France est une création 100% ministère de l'agriculture via Mr François GERSTER. Plutôt que d'exercer le rôle régalien dévolu à l'État, la manœuvre a consisté à tenter de contourner le désordre syndical. Le résultat, lamentable, n'a pas échappé à la mission. Le SPMF n'a d'ailleurs cessé de le prédire depuis le début.

- *L'examen des comptes-rendus des séances du CA et les entretiens avec les membres de ce dernier et les observateurs révèlent une instance constamment minée par les dissensions internes et ne disposant pas d'une ligne stratégique. Les dissensions internes minent la capacité d'action. Au-delà de la vigueur d'un débat légitime, la mission qualifie de dissensions des situations marquées par la complexité des jeux d'acteurs et la difficulté de compréhension des intérêts qui les motivent. Il est facile de comprendre que les intérêts peuvent diverger. Ce que sont exactement ces intérêts et ce que peuvent être les arrière-pensées sont beaucoup moins lisibles. Très souvent, les discussions ne sont pas conclusives et demeurent au stade des échanges d'arguments, éventuellement polémiques. Ceci handicape l'exercice de la direction exécutive de l'institut sous l'autorité du président par un double déficit apparent de clarté de ligne et de légitimité. Il s'agit peut-être du but recherché par certains administrateurs.*

Nous sommes au cœur du problème.

À cause de la carence de l'État qui ne remplit pas son rôle régalién, les administrateurs qui sont autour de la table ne sont pas représentatifs de la volonté collective des apiculteurs et des acteurs de la filière qui, dans un tel état de désorganisation, n'a aucun moyen ni aucun lieu pour l'exprimer.

Les journées ouvertes du SPMF, qui suivent chaque année son assemblée générale, sont indiscutablement, jusqu'à présent, le seul lieu de rencontre qui pourrait remplir ce rôle. Cependant, qui aura l'outrecuidance d'affirmer qu'avec un peu plus de 100 personnes à chaque fois (apiculteurs, conditionneurs, coopératives, fabricants et revendeurs de matériel, administrations, fabricants de médicaments vétérinaires et firmes chimiques etc....) ce nombre insuffisant, surtout sans relais médiatique, suffit à assurer la représentativité de la filière ?

Comme le dit si bien la mission, « *Il est facile de comprendre que les intérêts peuvent diverger* ». Cependant, on sent bien le désarroi : « *Ce que sont exactement ces intérêts et ce que peuvent être les arrière-pensées sont beaucoup moins lisibles* ».

Ce qui, traduit en langage populaire donnerait : c'est le désordre total et on n'y comprend rien.

Ce n'est pas faute pour le SPMF d'avoir expliqué la situation à de nombreuses reprises. L'UNAF et le SNA, malgré leur statut « légal » qui pourrait laisser croire l'inverse, ne sont pas des syndicats professionnels constitués par des acteurs légitimes exerçant le même métier. Ce sont deux entreprises de presse concurrentes qui se disputent la même clientèle. En conséquence, toute tentative de structuration (interprofession, institut technique ou autre), est perçue comme une concurrence potentielle qu'il faut noyauter ou détruire.

Comme ils sont de force sensiblement égale, aucun d'entre eux ne peut parvenir seul à noyauter. Il faut donc détruire. Comme le suggère finement la mission, « *Il s'agit peut-être du but recherché par certains administrateurs* ».

Le jour où l'État voudra bien remplir sa mission régaliénne, il y aura un, voire deux syndicats professionnels. Il serait surprenant qu'il y en ait davantage mais pourquoi pas ? Sur un public potentiel de 4 000 personnes « *motivés par le côté indépendant du métier, ce qui ne favorise pas les dynamiques collectives, notamment syndicales* », y a-t-il vraiment de la place pour plus de deux syndicats ?

Quoi qu'il en soit, dans ces conditions, il y aurait, comme partout ailleurs, un syndicat majoritaire et un (ou plusieurs ?) minoritaire(s). Dans cette situation, nul doute que la mission ne se poserait plus la question de « *Ce que sont exactement ces intérêts et ce que peuvent être les arrière-pensées* ». Il est même quasi certain qu'il n'y aurait plus d'arrière pensée et que les « *intérêts divergents* » deviendraient parfaitement lisibles et intelligibles.

Le syndicat majoritaire exercerait sa fonction le temps du mandat. Il pourrait éventuellement être remplacé à l'échéance suivante si le public apicole concerné (et seulement celui là, sans interférence des fraudeurs et des usurpateurs, c'est-à-dire les 4 000 apiculteurs professionnels à temps complet ou à temps partiel légalement déclarés) n'était pas satisfait du mandat. En tout cas, outre que les responsables de l'échec seraient clairement identifiés, toutes les questions que se pose aujourd'hui la mission seraient résolues.

D'ailleurs, il n'y aurait certainement pas besoin d'audit puisque, dans ces conditions, il est peu probable que la faillite soit, comme jusqu'à présent, systématiquement à chaque fois au bout du chemin.

- *Les administrateurs adoptent volontiers une posture dans laquelle ils subissent les orientations plutôt que de les promouvoir, avec ici et là l'expression que ces orientations émanent de la direction exécutive avec l'appui de la puissance publique. L'observation ci-dessus rejoint une déclaration couramment faite à la mission par les administrateurs rencontrés, à commencer par le président, selon laquelle c'est la puissance publique, et pas le CA, qui porte la responsabilité de la situation de l'institut. A cet égard, la mission estime que s'est mis en place, au niveau du CA de l'institut, un cercle vicieux d'interventionnisme public visant à faire avancer les choses et de rejet de la responsabilité sur l'État, cercle vicieux qui a largement contribué à l'absence de ressaisissement précédemment évoqué.*

Félicitations à la mission pour son constat sur « le cercle vicieux », judicieusement nommé. Il reste juste à en analyser finement le processus d'installation. Par définition, un « cercle vicieux » ne s'installe pas du jour au lendemain.

- *Pour être efficace, la gouvernance d'un institut technique ne doit pas être interpellée systématiquement par des remises en cause des objectifs politiques de l'action de l'institut. Elle doit au contraire pouvoir s'appuyer sur la clarté de ceux-ci pour demeurer concentrée sur la meilleure façon de les atteindre....*

On ne saurait mieux dire. La meilleure façon d'atteindre les objectifs c'est que les politiques s'occupent des orientations politiques et les techniciens des modalités techniques. En l'occurrence, si au lieu de concéder un siège à chacun des doigts qui se lèvent sans jamais se préoccuper de leur pertinence ou leur légitimité, il y avait au sein de l'ITSAP un conseil d'administration composé majoritairement par une ou plusieurs structure reconnues légitimes et représentatives, et minoritairement par d'autres qui pourraient succéder à la gouvernance en cas d'échec, non seulement on n'en serait pas là, mais en outre, au lieu de conclure « c'est le désordre et on n'y comprend rien », la mission, ainsi que tous les observateurs, seraient assurément capables de résumer très simplement la nature et les raisons des désaccords.

- *La mission constate que le fonctionnement du CA n'a pas respecté cette nécessité et relève la confusion entretenue, au sein du monde de l'apiculture, par la coexistence d'une économie souterraine importante et de l'intervention d'intérêts idéologiques et sociétaux étrangers aux intérêts économiques de l'apiculture qui, pour des raisons bien différentes, se satisfont de cette confusion.*

Encore félicitations à la mission pour son constat. Il reste à préciser à nouveau qui est responsable de cette situation comme cela a été fait au §2-2. C'est parfaitement résumé : l'État démissionne depuis des dizaines d'années de sa fonction car : « cette filière de production ne présente pas d'enjeu économique ou sanitaire majeur »

C'est cela qui « peut expliquer la tolérance accordée à des données économiques non exhaustives et à l'absence de représentation professionnelle structurée ».

Plutôt que « tolérance », nous aurions dit « laxisme », ou « négligence ». Peu importe, l'essentiel est d'identifier les responsabilités de l'État. Merci à la mission de l'avoir fait.

- *Neuf ans après la création de l'ITSAP, force est de constater que le pari initial n'a pas fonctionné : les dissensions persistent et paralysent la prise de décision par les membres statutairement habilités à le faire. La conséquence est que les représentants du MAA, invités au CA, sont en situation d'orienter les décisions.*

Finalement, comme le SPMF, la mission ne cesse de se répéter.

La composition du CA de l'ITSAP, a fait l'objet, jusqu'à la dernière minute, d'un arbitrage douloureux entre Mr Jean Pierre COMPAROT (le premier « Mr abeille » post SADDIER 2008, prédécesseur de François GERSTER), et Mr Mathieu GREGORY au cabinet du ministre de l'agriculture. Nous pouvons confirmer que, comme le SPMF l'avait prévu « *Force est de constater que le pari initial n'a pas fonctionné* ».

Puisque, comme l'affirme la mission « *les représentants du MAA, invités au CA, sont en situation d'orienter les décisions,* » la conséquence, comme le dit justement le président de l'ITSAP qui est idéalement placé pour en juger, c'est que c'est bien « *la puissance publique, et pas le CA, qui porte la responsabilité de la situation de l'institut* ».

Sinon, il faudrait que la mission fournisse de plus amples explications.

- *La capacité du Conseil scientifique (CS) à jouer pleinement son rôle dans la gouvernance de l'ITSAP s'est trouvée successivement handicapée de deux façons différentes :*
  - *-lors de sa création, par une composition privilégiant l'équilibre des sensibilités syndicales, d'où des discussions stérilisées par des oppositions idéologiques; ce n'est qu'en profitant des opportunités de renouvellement que le président du CS estime qu'il a pu progressivement le dégager de cette situation initiale de blocage,*
  - *- puis, lors des années de forte croissance des activités, par un défaut d'influence sur la programmation (hors celle correspondant à la tranche annuelle du PNDAR) ; le montage des projets a alors largement ignoré la nécessité d'un avis précoce du CS, et, compte tenu de son calendrier, celui-ci s'est souvent retrouvé à examiner des « coups partis ».*

C'est Mr Pascal VINE, à l'époque chef de cabinet de Mr Bruno Le Maire, qui a cédé à l'hystérie des usurpateurs qui entretiennent la confusion entre le soutien à « *la coexistence d'une économie souterraine importante et l'intervention d'intérêts idéologiques et sociétaux étrangers aux intérêts économiques de l'apiculture* ».

Il faut de souvenir de cet épisode où les noms des candidats au Conseil Scientifiques étaient évalués par l'UNAF, le SNA, la CONFEDERATION Paysanne et la FFAP, non pas sur leurs critères scientifiques mais à l'aune de leur engagement politique ou sociétal. Il ne s'agit pas de faire le procès d'un homme brillant comme Mr VINÉ, mais d'un système qui tolère autant de syndicats qu'il se lève de doigts pour se revendiquer représentatif sans le moindre critère mesurable.

**La mission (voire chacun des ministères), pourrait-elle nous indiquer s'il existe, dans une autre profession, 200, 400 ou XXX% de syndiqués, dont les organisations qui se revendiquent les plus représentatives acceptent la parité du nombre de sièges avec des concurrents apparemment ultra minoritaires, quel que soit le nombre d'adhérents revendiqués ?**

- *La situation financière de l'institut s'est dégradée au cours des deux derniers exercices. L'analyse des différents facteurs ayant conduit à cette situation permet de considérer qu'elle résulte, en premier lieu, de l'absence de marge sur les ressources propres et, en second lieu, d'une maîtrise insuffisante de la croissance, le tout aggravé par des erreurs de gestion. Force est de constater que, depuis sa création, l'institut n'a pas disposé d'un fonds de roulement lui permettant d'assurer le financement de son activité dans de bonnes conditions.*

Rien à rajouter au constat sinon, au risque de nous répéter, que cette situation est à 100% de la responsabilité de l'État qui, non seulement a « fait le pari initial » d'intégrer « l'ensemble des acteurs de la filière avec l'objectif de rapprocher des points de vue parfois opposés en développant une démarche scientifique de nature à dépassionner les débats », mais en plus n'a rien fait pour recréer immédiatement, dès 2010/2011, cette interprofession (disparue en 1990 par sa faute), sans laquelle « l'institut n'a pas disposé d'un fond de roulement lui permettant d'assurer le financement de son activité dans de bonnes conditions ».

On peine d'ailleurs à distinguer, ce qui, dans les décisions de l'État, relève, soit d'une absence totale d'étude et de compréhension du dossier, soit d'une politique de gribouille stupide et irresponsable, soit d'une volonté délibérée, planifiée, pensée, et organisée, afin de condamner, à terme, la filière apicole à l'auto destruction.

Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'un problème nouveau. En 1974, le CNIM a capoté suite au vote d'une poignée de sénateurs en séance de nuit. En 1987, c'est le ministère de l'agriculture qui a imposé un conseil d'administration d'INTERMIEL à parité de trois représentants chacun, entre l'UNAF (20 000 « adhérents » annoncés), le SNA (30 000) et le SPMF (400 cotisants à 200,00€). C'est cette architecture surréaliste qui a généré la faillite en moins de trois ans, entraînant la disparition de l'ITAPI.

Après avoir renouvelé la même stupidité à la création de l'ITSAP en 2010, c'est encore le même ministère qui a imposé en 2018 un conseil d'administration de la nouvelle interprofession (INTERAPI) sur le même modèle. Simplement, au lieu de trois structures, il y en a désormais neuf.... Sauf les naïfs, les rêveurs, voire les cyniques, on se demande qui peut bien ne pas se rendre compte que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, INTERAPI, sauf à se transformer très rapidement (ce qui sera quasi impossible sans un arbitrage de l'État seul à même de faire respecter les règles juridiques de base qui devraient normalement s'imposer à tous), est déjà condamné dès le départ à une prochaine déconfiture.

- *Les projets pilotés par la DGAL. Les ressources issues de ces projets appellent un traitement un peu particulier dès lors qu'elles peuvent répondre à une commande spécifiquement passée à l'institut pour des programmes (ex : l'étude BAPESA). Elles représentent un montant non négligeable (elles sont montées à plus de 20% des ressources pour revenir à environ 10%, 216 k€, pour l'exercice 2016/2017) ;*

Sans prévenir personne, l'État, pour répondre aux interpellations politiques de ces usurpateurs qui entretiennent « *la coexistence d'une économie souterraine importante et l'intervention d'intérêts idéologiques et sociétaux étrangers aux intérêts économiques de l'apiculture* » demande à l'ITSAP d'investir 20% de ses ressources sur une étude (BAPESA) sinon inutile, en tout cas biaisée au départ par des interférences malsaines.

De quoi s'agit-il ?

Plusieurs milliers de ruches disparaissent en Ariège pendant l'hiver chez des apiculteurs débutants et inexpérimentés qui maîtrisent mal les traitements « alternatifs » contre Varroa. À partir de là, une campagne de presse orchestrée au départ par la Confédération PAYSANNE, relayée ensuite par les revues, incrimine les traitements vétérinaires sur les moutons et autour des bergeries (FCO).

Sur le fond, la question de la toxicité de ces traitements est parfaitement pertinente et vaut d'ailleurs d'être posée.

Une enquête de la brigade vétérinaire de la DGAL, opportunément enterrée, conclut rapidement, entre autre au regard des produits vendus et utilisés dans le secteur, que, dans le meilleur des cas, seules quelques dizaines de ruches peuvent, éventuellement et sous réserve de confirmation, avoir été empoisonnées.

Pour calmer les esprits échauffés, plutôt que de remplir ses fonctions régaliennes, le ministère de l'agriculture, après avoir enterré l'enquête de la brigade vétérinaire de la DGAL, impose à l'ITSAP, sous la pression militante, de faire une étude : BAPESA.

Certes, comme le souligne l'audit, l'État a payé. Cependant, qui contestera l'effet déstabilisant d'une telle commande dans des circonstances et un contexte aussi malsains ?

Il faut noter d'ailleurs la remarquable capacité schizophrénique de la Confédération Paysanne dans cette affaire. Les bergers Ariégeois sont majoritairement adhérents ou sympathisants de la Confédération Paysanne.

Bien entendu, nous avons dialogué avec eux. Ils nous ont confirmé le résultat de l'enquête de la brigade vétérinaire de la DGAL : au regard de leurs pratiques sur le terrain, l'hypothèse de l'empoisonnement de plusieurs milliers de ruches par les traitements contre la FCO était totalement invraisemblable.

Eh bien, qu'à cela ne tienne. La Confédération Paysanne et les revues apicoles ont réussi à faire passer l'idée dans les médias que c'étaient les traitements des bergers qui avaient tué les ruches, sans que les auteurs de ces supposées applications ne soient inquiétés le moins du monde...

Ce qui aurait été sacrément gonflé puisqu'ils n'y étaient pour rien.

En attendant, l'ITSAP a dû se coltiner ce travail inutile, déprimant et prodigieusement déstabilisant pour ses équilibres financiers.

### **3. Quelques précisions utiles à la compréhension de la filière que la mission n'a pas eu le temps d'étudier.**

Tout au long de l'audit, on devine bien le désarroi des auteurs qui peut se résumer simplement : « la filière apicole est un immense désordre, et on n'y comprend rien ».

Comment en est on arrivé là et quelles sont les principales étapes ?

L'apiculture est une activité ancestrale de l'humanité. On en trouve des traces dans les grottes préhistoriques, l'hydromel est une boisson antérieure au vin, on a retrouvé du miel dans les tombeaux des Pharaons et, jusqu'au milieu du XXème siècle, il y avait des ruches dans presque toutes les fermes. Les couvents en faisaient une de leurs activités essentielles et, en l'absence de syndicats professionnels apicoles, on discutait abeilles au sein des « sociétés savantes ».

Le rucher du Sénat, au jardin du Luxembourg, bien avant la mode des abeilles en ville, est en place depuis le milieu du XIXème siècle.

Il saute aux yeux très rapidement que, si l'apiculture peut bien constituer un métier principal, ce qui a toujours été le cas à travers l'histoire, c'est aussi et surtout une activité qui se prête idéalement à la pluriactivité, aux loisirs d'érudits ou de passionnés, aux occupations du week-end, ou aux revenus complémentaires.

En conséquence, le problème de l'identification des acteurs apicoles ne vient pas de la confusion entre les apiculteurs à temps complet par rapport aux apiculteurs à temps partiel. Ils sont environ 4 000 recensés, tous légitimes à être constitués en syndicats professionnel et libres de choisir parmi eux un ou plusieurs de leurs représentants.

Le problème, pour ne pas dire l'escroquerie ou le malentendu, vient de la confusion entre les particuliers qui, parfois sans même posséder la moindre ruche, s'intéressent au sujet (ceux qu'on appelle « les amateurs »), et les professionnels.

Il faut dire et répéter qu'aucun particulier « normal » n'a jamais souhaité se syndiquer comme apiculteur. Ceux qui le réclament et qui persistent à entretenir la confusion sont, soit des fraudeurs qui pèsent dans les assemblées et faussent ainsi les discussions syndicales « normales », soit des margoulins qui, ne pouvant se faire élire par leurs pairs apiculteurs professionnels, trouvent de cette façon un moyen d'usurper une fonction qu'ils ne réussiraient jamais à obtenir légalement.

Au moment de la création du SPMF en 1931, la plupart des « apiculteurs » qui savaient lire, écrire et compter convenablement, étaient instituteurs ou curé du village. En conséquence, la légitimité du SPMF, constitué essentiellement par des ruraux sans grande instruction scolaire, ne s'est pas installée du jour au lendemain.

- 1947 : le SPMF crée l'UNAF dans le but d'unifier le monde apicole autour d'une association qui regrouperait tous les possesseurs de ruches et au sein de laquelle le SPMF serait la section professionnelle. Au bout de quelques mois, le SNA fait scission au motif que le SPMF souhaite une intégration forte dans le monde de l'agriculture alors en pleine mutation.

Comme il n'était pas question de réclamer (déjà) la possibilité de vendre du miel en toute opacité, l'argument avancé par le SNA était que l'apiculture était une activité au croisement de l'art et de la nature et ne saurait se mélanger avec la trivialité des activités agricoles. L'UNAF qui n'était plus « l'union » espérée de toute l'apiculture, a donc poursuivi seule son chemin avec le SPMF en son sein.

- 1955/1960 : pour lutter contre la désorganisation du marché, le SPMF crée les premières coopératives apicoles afin de regrouper l'offre et assurer la distribution rationnelle du miel dans le circuit long et les grandes surfaces. Par définition, les amateurs (pardon, les particuliers) ne sont pas concernés. Cependant, au sein des professionnels, dès le début, se créent des conflits liés à des intérêts, divergents mais lisibles, entre les tenants des solutions collectives et ceux qui ne voient que par les solutions individuelles. La fraude ou en tout cas une réglementation laissant une certaine marge d'interprétation est consubstantielle aux solutions individuelles.
- 1985 : Le SPMF quitte l'UNAF. Ce n'est pas le lieu ici d'analyser les raisons. Disons simplement que, un cocktail entre l'arrivée des intoxications sans mortalité apparente (dues aux non retour à la ruche que de nombreux apiculteurs, pas seulement amateurs, ont mis des années à constater), le choc culturel avec l'explosion des nouvelles installations d'apiculteurs professionnels post 1968, et les possibilités de fraudes de plus en plus lucratives avec les importations de gelée royale d'Asie, est à l'origine de cette malheureuse séparation.
- 1998/2008 : « l'affaire Gaucho », montée au départ par trois adhérents SPMF délégués sur ce sujet, est à la base de la 3ème balkanisation qui dure encore aujourd'hui. Le processus s'est cristallisé lors de l'assemblée générale SPMF de Samatan en janvier 2002.
  - Les « majoritaires » (62% des votants) ont imposé une stratégie d'affrontement avec les agriculteurs et de rupture avec le ministère de l'agriculture qui souhaitait la mise en place d'une enquête « multifactorielle ». Ils affirmaient que les intoxications du passé n'étaient que des épiphénomènes et que la technique de l'enrobage de semence sur tournesol était un cas particulier qu'il fallait traiter séparément. Ils ont refusé que les apiculteurs participent à cette étude tant que le ministère n'interdirait pas le « Gaucho » (imidaclopride) sur maïs et tournesol et le « Régent » (Fipronil) sur tournesol.
  - Les « minoritaires » (38%) considéraient que les relations abeilles/produits phytosanitaires étaient un dossier global qu'il fallait traiter sur le fond et sans chercher de bouc émissaire. Ils considéraient que les agriculteurs sont des partenaires et non des adversaires. S'ils voulaient bien prendre l'imidaclopride en exemple pour illustrer, globalement, la question de fond du dossier phyto/abeille, ils refusaient de saucissonner le sujet. Ils voulaient participer à l'enquête « multifactorielle » pour éviter qu'elle se fasse sans les apiculteurs et pour y apporter leur expertise technique.

Deux mois après, entre le 28 Mars et le 5 avril, une intoxication spectaculaire a frappé le quart sud ouest de la France de manière inégale en fonction des surfaces concernées. Parfois, 100% des abeilles de 100% des ruches sont mortes sur place en moins de trois semaines sans qu'il n'y ait une seule culture fleurie alentour. Plusieurs leaders « majoritaires », se sont trouvés au cœur du désastre. Alors qu'au départ le soupçon s'est porté sur les traitements fongicides sur blé, la preuve a été rapportée un an après qu'il s'agissait des poussières de semoir.

Ainsi, quelques semaines à peine après leur refus de participer à l'EMF (enquête multifactorielle), les majoritaires recevaient un désaveu cinglant du terrain. Non seulement cette intoxication extraordinaire ne survenait pas au moment de la floraison du tournesol, mais elle arrivait sans qu'il y ait la moindre culture en fleurs alentour.

Mystère de la nature humaine, au lieu de revenir sur leur erreur et d'accepter de participer aux enquêtes de terrain, les majoritaires ont maintenu leur obsession de vouloir faire interdire, au préalable, le « Gaucho » sur maïs et tournesol, ainsi que le « Régent » sur tournesol.

Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts. Le « Gaucho », le « Régent », puis le « Cruiser » et bientôt tous les néonicotinoïdes ont été interdits, non seulement sur tournesol et sur maïs comme ils le demandaient, mais aussi sur toutes les cultures.... Ce qui n'empêche pas que les abeilles aillent de plus en plus mal sans que personne n'y comprenne plus rien tellement le dossier est devenu embrouillé.

On se demande avec angoisse quand viendra le jour où le bon sens reprendra ses droits. Si on veut comprendre pourquoi les abeilles disparaissent, il faut observer, sans à priori doctrinaire ou idéologique, ce qui se passe sur le terrain et remonter les informations aux laboratoires et instituts compétents pour les exploiter.

Les spécialistes du terrain, ce sont les apiculteurs, pas les fraudeurs ni les usurpateurs. Les spécialistes du laboratoire, ce sont les scientifiques, pas les mystiques ni les idéologues.

- 2009 à 2018 : il ne se passe plus une année sans que de nouveaux événements spectaculaires viennent alimenter la chronique et les médias, de plus en plus attirés par le sujet. Que ce soit au sein du monde apicole, dans la communauté scientifique, auprès des agriculteurs, des médias, du grand public, c'est devenu un sujet permanent de discorde, de malentendus, de manipulations, désinformations et approximations.

Outre la frustration des techniciens et des scientifiques concernés devant le simplisme voire les désinformations qui peuvent circuler dans les médias, plus le sujet fait l'actualité, plus il y a d'interdictions de molécules, plus les abeilles se portent mal.

De trois « syndicats » (UNAF, SNA, SPMF), on est passé à sept, sans compter les associations ou ONG périphériques. Profitant du tumulte et de la confusion, des escrocs appellent aux dons sur internet pour « sauver l'environnement menacé par les insecticides tueurs d'abeilles ». Oublions-les pour nous concentrer sur le paysage strictement apicole.

- ✓ La Confédération Paysanne ne dispose pas de section professionnelle apicole. En conséquence, sans qu'il n'y ait jamais ni conseil d'administration, ni assemblée générale, c'est une poignée d'apiculteurs motivés qui s'autoproclame du « label CONF ». Ils portent essentiellement les positions politiques de leur structure sur les OGM et « l'agriculture productiviste ». Fidèle à cette schizophrénie qui fait son charme, le discours apicole de la CONF se trouve souvent en opposition avec la plupart de ses propres apiculteurs sympathisants. Par exemple, pour une partie du « noyau dur CONF », la transhumance avec son « miel gas-oil », ne saurait être reconnue comme relevant de l'agriculture « non productiviste ».  
Ce n'est pas le meilleur moyen de faire entrer les cotisations des véritables apiculteurs.  
Si beaucoup de collègues, au nom de leur engagement politique, se revendiquent « CONF », bien peu sont à jour de cotisation. En bref, l'audience apparente de la CONF dans l'apiculture est considérablement boursoufflée par rapport à son audience réelle.
- ✓ La Coordination Rurale revendique un ou deux apiculteurs adhérents. Cela lui suffit pour siéger, à parité, le plus souvent en refusant de cotiser, dans toutes les structures apicoles. Il n'existe pas, encore moins qu'ailleurs bien entendu, d'organe statutaire apicole indépendant avec assemblée générale ou conseil d'administration. Sous réserve de plus amples informations, l'essentiel de sa doctrine consiste à affirmer que les abeilles peuvent souffrir de tous les maux sauf des épandages de produits phytosanitaires.
- ✓ La FNSEA accueille les apiculteurs depuis les premiers débats de la Confédération Générale de l'Agriculture de 1946. Le CNJA (dont le groupe apiculture réunissait parfois plus d'une centaine de candidats), a largement soutenu les installations apicoles dès les années 60. Cependant, sur ce sujet, il n'y a jamais eu de politique bien définie débattue au conseil d'administration de la FNSEA. L'apiculture est perçue comme une petite production, techniquement incompréhensible.  
La « position » de la FNSEA se résume le plus souvent au point de vue d'un administrateur influent « qui connaît un apiculteur ». Bien que le SPMF soit Association Spécialisée (AS) depuis l'origine, la FNSEA a reconnu l'UNAF et le SNA au milieu des années 1980. Cas unique, il y avait 3 AS pour une seule production. Cette situation ubuesque a pris fin au moment de la création de l'ITSAP où le SPMF est redevenu AS unique.  
Après quelques années, un autre administrateur influent a considéré intelligent de créer, en marge du SPMF, une « commission apicole » qui n'a aucune existence statutaire.  
En fait, compte tenu des interférences sur la question brûlante de l'utilisation des produits phytosanitaires, il n'y a toujours pas de ligne syndicale claire sur l'apiculture. Là où beaucoup de responsables et d'adhérents de base considèrent que l'abeille est un sujet majeur, non seulement sociétal mais également technique, sanitaire et environnemental, d'autres refusent de voir plus loin que leurs préoccupations techniques de court terme.

En conséquence, alors qu'il y avait trois AS dans les années 90, on se trouve aujourd'hui face à la coexistence d'une AS « normale » (le SPMF) et d'une « commission apicole » aux contours mal définis.

Cette situation ubuesque ne durera pas éternellement.

Par exemple, lorsqu'il s'agit de financer la participation à l'AFNOR suite à la demande de la Chine pour une norme ISO miel, la FNSEA ne peut financer un tel objet hors de ses compétences statutaires. Sans existence légale, la « commission », ne le peut pas non plus.

C'est bien entendu le SPMF qui s'est mis à contribution (comme d'habitude).

Il faut ajouter sur ce sujet que, y compris parfois au sein du ministère de l'agriculture, tous les interlocuteurs ne connaissent pas la différence qu'il y a, pour chaque production spécialisée à la FNSEA, entre les AS (associations Spécialisées) et les Sections Spécialisées.

Les Associations Spécialisées, sous réserve bien entendu de se conformer à la ligne générale FNSEA, ont une totale autonomie politique et budgétaires. Elles payent une cotisation et ne reçoivent aucune aide budgétaire. Comme pour toutes les autres productions, même lorsqu'ils payent une cotisation à leur FDSEA locale, les agriculteurs adhèrent et cotisent en direct à leur AS soit, pour les apiculteurs, au SPMF.

À l'inverse, les AS qui ont un statut de section spécialisée fonctionnent sur un budget FNSEA. Les adhésions (100% FNSEA) se font via les cotisations versées aux FDSEA.

- ✓ L'UNAF, qui conserve de son histoire avec le SPMF une image professionnelle, a organisé, à côté de sa revue, une remarquable « pompe à fric » : « l'abeille, sentinelle de l'environnement ».

Sous ce slogan accrocheur, l'UNAF assure, à une multitude de municipalités, collectivités territoriales ou entreprises privées, une prestation de service originale.

Il s'agit de louer quelques ruches, souvent installées sur les toits en ville, et de permettre un reportage sur les médias locaux dans lequel, le client concerné se fait filmer ou prendre en photo en train de visiter les colonies ou d'extraire le miel.

Les tarifs, confortables, permettent de financer des procédures (parfois pertinentes) ainsi que plusieurs attachés de presse qui expliquent, à leur façon, au grand public et aux politiques ce qu'il faut penser de la disparition des abeilles, des OGM et du marché du miel.

En terme financier et de marketing, c'est un succès incontestable qui assure à l'UNAF une présence médiatique quasi monopolistique.

Pour ce qui concerne, l'abeille, le miel et les apiculteurs, c'est une catastrophe épouvantable. Le dossier est devenu illisible au grand public. La survie des ruches n'est possible qu'avec toujours plus de palliatifs techniques et, globalement, la France produit de moins en moins de miel.

Signe incontestable, la filière se porte tellement mal que les véritables apiculteurs ne peuvent plus vendre leur miel en gros et ne trouvent plus preneurs pour racheter leurs exploitations lorsqu'ils arrivent à la retraite.

- ✓ Depuis le succès de l'UNAF avec sa pompe à fric, « l'abeille, sentinelle de l'environnement », le SNA (qui, de par son histoire ne dispose pas de la même image professionnelle), s'épuise à courir derrière. Ne disposant que des revenus de sa revue, sa puissance médiatique est nettement plus faible.  
Événement étonnant, après plus de 45 ans d'inertie avec le même patron, le SNA s'est trouvé, depuis peu, un nouveau président. Pour la première fois de son histoire, c'est un véritable apiculteur professionnel.  
Reste à savoir comment les choses vont évoluer et pendant combien de temps.

En résumé, il n'y a que deux syndicats apicoles légitimes, statutairement constitués d'apiculteurs « normaux » (professionnels à temps complet ou à temps partiel) qui payent une véritable cotisation.

#### **I. La FFAP s'est créée en janvier 2009, essentiellement à partir des majoritaires de Samatan 2002 qui, petit à petit, ont quitté le SPMF.**

Elle est dirigée et constituée par des collègues, qui sont tout autant véritables et légitimes apiculteurs professionnels que nous. Les cotisations sont nettement plus faibles et les différences sont claires et intelligibles.... (Ou, pour reprendre une formule de la mission, « des intérêts et des pensées parfaitement lisibles »).

Le positionnement politique est clairement affirmé à l'extrême gauche,

Il n'y a aucun attachement aux principes de base de la structuration. Si la coopérative, l'interprofession ou l'institut technique ne donnent pas satisfaction, plutôt que d'en faire évoluer la gouvernance, pour la FFAP, il vaut mieux cesser de cotiser, les quitter ou les détruire. On est en plein dans le principe bien connu : « du passé faisons table rase ».

Refus du moindre échange de propositions avec la puissance publique (qualifié de « cogestion »). Soit l'État accepte les revendications, soit la FFAP pratique la politique de la chaise vide et ne reviendra aux discussions que lorsqu'elle aura obtenu satisfaction. Ce comportement a connu son apogée au moment de l'enquête dite « multifactorielle » à laquelle, contrairement au SPMF, les fondateurs de la FFAP refusaient de participer.

L'économie vue par la FFAP n'a rien d'une mécanique.

C'est, au mieux un complot, au pire un affrontement entre les « méchants » (pour l'apiculture, essentiellement les conditionneurs), et les « gentils » apiculteurs.

S'il devait y avoir un modèle dans le syndicalisme général, ce serait SUD.

#### **II. Le SPMF est association spécialisée de la FNSEA depuis toujours.**

Il travaille depuis 1931 à l'organisation du marché, la lutte contre la fraude, le regroupement de l'offre, les signes de qualité, l'intégration dans le monde agricole et la structuration « normale ».

Plutôt que de défendre un modèle d'apiculture particulier, le SPMF se préoccupe de la santé des abeilles et la qualité du miel. Charge ensuite, à chaque apiculteur, d'exercer son talent dans un environnement sain (ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui) et un fonctionnement économique efficace et apaisé (ce qui reste à construire). Hormis les aides à l'installation, la recherche effrénée des aides et subventions directes n'est pas du tout notre spécialité.

Nous avons toujours œuvré pour qu'il y ait un ou plusieurs syndicats **professionnels**, une interprofession qui finance les actions d'intérêt général et, parmi celles-ci, le « fond de roulement » d'un institut technique qui puisse faire le lien entre les producteurs et la recherche fondamentale.

Dans le cas où nous ne serions pas satisfaits de la coopérative, de l'interprofession ou de l'Institut technique, nous en ferions évoluer la gouvernance mais il ne nous viendrait jamais à l'idée de détruire la structure ce qui revient à jeter le bébé avec l'eau du bain.

Nous pratiquons un syndicalisme de proposition que d'autres appellent « cogestion ».

Bien que de nombreux adhérents aient leur propre engagement politique par ailleurs, l'entité juridique SPMF revendique, haut et fort, un « apolitisme apicole intransigeant ». L'idée qu'il puisse y avoir, en marge du reste de la société, une politique apicole de droite ou de gauche nous paraît totalement surréaliste et farfelue.

Nous voyons l'économie comme une mécanique à organiser. Cela fait bien entendu partie de nos principales préoccupations. En conséquence nous dialoguons régulièrement avec nos partenaires d'amont (matériel) ou d'aval (conditionneurs, distributeurs).

Schématiquement, les adhérents SPMF à jour de cotisation se répartissent environ entre, 25% FNSEA/JA, 25% sympathisants ou cotisants Confédération Paysanne, et 50% non cotisants à un syndicat généraliste agricole. En général, l'adhérent « Coordination Rurale », cotise aussi au SPMF.

Si nous devions avoir un modèle dans le syndicalisme général, ce serait la CFDT.

#### **4. Quelles sont les propositions du SPMF pour la refondation de l'ITSAP ?**

On ne peut que se répéter ou se contredire. Nous allons hélas nous répéter.

Nous essaierons d'être le plus brefs possibles compte tenu du fait que nos arguments ne sont que la reprise de ceux développés dans une multitude de documents depuis 1974. Rien n'empêche au demeurant le ministère de l'agriculture de relire l'un, l'autre ou (pourquoi pas ?) la totalité de nos dossiers depuis 44 ans que nous subissons *« les perturbations des arrières pensées et de la confusion entretenue par la coexistence d'une économie souterraine importante et l'intervention d'intérêts idéologiques et sociétaux étrangers aux intérêts économiques de l'apiculture »*.

##### **a. La place des ADAS :**

Il n'est pas possible de refonder l'ITSAP sans redéfinir l'architecture générale. Cela commence par la place des ADAS.

Déjà, lorsque le SPMF avait missionné l'un de ses administrateurs (Mr J. Boudon au milieu des années 1980) pour créer la première ADA, l'idée était bien de faire le lien avec l'ITAPI.

Les ADAS sont des instituts techniques régionaux. Elles doivent travailler directement et sans intermédiaire avec, par et pour l'institut technique national. Elles sont, sur le terrain, le relais, le prolongement, la source d'information, l'outil indispensable de l'ITSAP qui, sans les ADAS serait quasiment aveugle.... En tout cas inefficace et coupé de son sujet.

Le dysfonctionnement dans la relation ADAS/ITSAP vient de la tentative de Mr François GERSTER en 2013 de contourner la fausse représentativité syndicale par la création d'ADA France. Comme on l'a vu plus tard, le but était, à terme, de remplacer les syndicats dans le collège producteur de l'interprofession.

Cela dénote d'ailleurs, outre un esprit manipulateur et tortueux, une méconnaissance totale de la psychologie de beaucoup d'apiculteurs qui, lassés des « querelles syndicales » auxquelles ils ne comprennent rien, souhaitent que les ADAS se concentrent sur leurs problèmes techniques de terrain.

Transformer les ADAS, structures par essence techniques, en structures syndicales, revient à y introduire les discussions politiques. Cela ne peut déboucher que sur leur déclin par désaffection des apiculteurs qui se laisseront rapidement « *de la remise en cause systématique des objectifs politiques de l'action* ».

Le montage original qui plaçait déjà une structure inutile (le CRDA) entre les ADAS et l'ITSAP, était une erreur. La judicieuse remarque de la mission selon laquelle « *le fonctionnement du CRDA est déficient* » est d'ailleurs insuffisante. Avant d'être déficient, il eût fallu que le fonctionnement existât.... Ce qui n'a jamais été le cas du CRDA, et pour cause....

Comme le dit si bien la mission :

*L'expérience montre que la capacité à décider diminue avec le nombre d'administrateurs. C'est ce constat qui conduit l'État à mener une réflexion sur la réduction du nombre des administrateurs au sein des établissements publics ;*

La « capacité à l'efficacité » diminue tout autant avec la multiplication des structures. Avec 4 000 apiculteurs et moins de 20 entreprises périphériques (conditionneurs, revendeurs de matériel, coopératives etc.), la filière dispose d'un vivier de responsables bénévoles extrêmement limité. Qu'on se contente donc d'un ou deux syndicats professionnels, une coopérative nationale et trois ou quatre régionales, trois ou quatre signes de qualité, une ADA par région, un Institut Technique, et une interprofession. Cela fait déjà entre cinquante et cent bénévoles à trouver. Il n'est pas sûr qu'on y arrive !

Il ne fait aucun doute que les ADAS doivent être directement intégrées à l'ITSAP.

D'ailleurs, sur le plan administratif, il est toujours amusant de voir, sur le même étage et dans les bureaux voisins de l'ITSAP, le bureau d'ADA France.... Dont il suffira de changer l'étiquette sur la porte.....

#### **b. La gouvernance :**

Si on veut éviter « *les dissensions internes et l'absence de ligne stratégique* », il est indispensable d'avoir un conseil d'administration qui dispose d'une majorité et d'une minorité... quitte à en changer au mandat suivant.

On revient une fois de plus aux fonctions régaliennes de l'État.

Si l'UNAF et le SNA représentent, comme ils l'affirment, 200, 300 ou XXX% des apiculteurs professionnels à temps partiel et à temps complet, alors, il est inutile de débattre au-delà d'une question simple : combien pour l'UNAF et combien pour le SNA ?

Si par contre, tout ce discours n'est qu'une vaste blague, et que l'UNAF et le SNA ne représentent qu'une proportion « normale » du public concerné, la question reste la même.

Si encore, tout cela n'est toujours qu'une vaste blague et qu'il y a aussi des gens qui ne se reconnaissent ni dans l'UNAF, ni dans le SNA, ni dans aucun autre syndicat, et qui seraient non votants, ou abstentionnistes, la question reste encore et toujours la même : combien pour l'UNAF et combien pour le SNA ?

Il se pourrait que tout cela ne soit qu'une blague encore plus vaste. Et si l'UNAF et le SNA, finalement, à l'exception d'une poignée de militants actifs dont la mission d'audit n'a pas su déceler « *de ligne stratégique* » ne représentaient rien d'autre que des lecteurs de revues ? La question deviendrait beaucoup plus compliquée : combien de sièges pour chacune des sept structures candidates à cette fameuse gouvernance... sous réserve, de ne pas rajouter ADA France et quelques ONG !

À situation surréaliste, questions insolubles.

Pourquoi, finalement, ne pas en revenir à un fonctionnement simple et connu depuis l'antiquité : la démocratie représentative.

Dans ces conditions, il suffit :

- ❖ Soit de mesurer la représentativité de chaque syndicat régulièrement constitué, en fonction du nombre d'adhérents légitimes, de la légalité de son financement afin d'éviter que des intérêts commerciaux ne viennent interférer, et du montant des cotisations,
- ❖ Soit de procéder à des élections sur le modèle des chambres d'agriculture. On notera que c'est la solution qu'avait préconisé Mr François GERSTER lors d'un discours mémorable aux JRA.

Cela convenait parfaitement au SPMF.

Dans un cas comme dans l'autre après avoir bien défini, comme pour toutes les professions, qui est concerné (en l'occurrence, qui est apiculteur) et qui ne l'est pas, il appartient à l'État, soit de s'assurer de la licéité de chaque syndicat, soit de vérifier que les élections ne soient pas entachées d'illégalité.

Bref, on n'en sort pas. Tant que l'État n'exercera pas ses fonctions régaliennes, il n'y a aucune solution autre que de poursuivre le désordre qui a conduit à la situation actuelle à cause de « *la tolérance accordée à des données économiques non exhaustives et à l'absence de représentation professionnelle structurée* ».

En apiculture comme ailleurs, tant que les structures économiques (interprofession) et technique (ITSAP) ne seront pas gérées par des organisations légitimes selon des règles intelligibles, lisibles, fonctionnelles et démocratiques, il n'y aura aucune solution, ni sur la disparition des abeilles, ni sur le marasme économique, la fraude, et le marché du miel.

Le(s) syndicat(s) majoritaire(s) doit pouvoir exercer ses fonctions sans entrave, en toute légalité et transparence, en fonction de la « *ligne stratégique* » qu'il représente. Le(s) syndicat(s) minoritaire(s) doit pouvoir le remplacer afin d'appliquer la stratégie alternative qu'il défend, si le public concerné en manifeste le désir à l'échéance suivante.

### **c. Sommaire et brièvement, quelques exemples d'actions indispensables,**

#### ❖ Sur l'économie :

Sans évoquer la gelée royale dont le GPGR parlera mieux que nous, le marché du miel est certainement un des plus malsains qui puisse exister. Quelle que soit la volonté des acteurs de la profession (apiculteurs, conditionneurs ou autres), il n'y aura aucune moralisation dans ce domaine tant que l'État continuera à ne pas exercer ses fonctions régaliennes pour protéger le consommateur, lutter contre les fraudes et, globalement, assainir l'économie apicole minée par « *la facilité de l'économie souterraine* ».

Dans ce domaine, l'interprofession peut proposer, FranceAgriMer peut enquêter, l'institut technique et les ADAS peuvent fournir tous les éléments nécessaires, mais, au final, c'est bien à l'État de remplir son rôle.... Qui ne se limite pas au travail de la DGCCRF.

#### ❖ Sur la santé des abeilles :

C'est assurément le sujet majeur. Là encore, quelle que soit la volonté des professionnels, sans les outils de mesures et les statistiques indispensables, on n'avancera pas.

Par exemple:

- aucune enquête de terrain efficace ne sera jamais possible sans disposer, localement, des statistiques de vente anonymisées des produits vétérinaires ou de protection des cultures,
- aucun diagnostic de mortalité ne sera crédible tant qu'il ne sera pas possible d'autopsier, d'une manière ou d'une autre les abeilles mortes ou les colonies mourantes,
- aucune assurance ne pourra couvrir les risques de mortalité sans diagnostic (autopsie),

#### ❖ Il est un domaine adjacent de statistiques où l'État n'est pas indispensable : c'est la consommation de sirops de nourrissage. Pour démontrer sa motivation, l'interprofession serait bien inspirée de mettre en place une CVO (ou une simple cotisation volontaire) sur les sirops, candis et produits de nourrissages.

Au-delà du budget collecté, cela permettrait surtout de disposer d'une statistique pour avoir une idée claire sur les volumes consommés. Encore une fois, c'est un sujet où l'opacité est totale, ce qui empêche de conclure de nombreux dossiers.

#### ❖ Les analyses par RMN (résonance magnétique nucléaire), promettent de déceler un jour de manière imparable toutes les contaminations (improprement appelées « *adultération* ») par les sirops de nourrissage. Pour l'instant, il y a encore de nombreux « faux positifs ».

Pour chaque variété de miel, il est nécessaire de disposer d'un référentiel construit à l'aide d'échantillons garantis 100% authentiques.

Seules les ADAS ont la capacité de collecter rationnellement ces échantillons avec une fiche de prélèvement qui permettra aux laboratoires de construire leurs référentiels.

- ❖ En plus de la collecte des échantillons de miel, les ADAS doivent s'occuper des autres matrices, à commencer par les échantillons de cire.
- ❖ La réalité même du phénomène de disparition des abeilles est parfois mise en doute en toute naïveté par des interlocuteurs soupçonneux.  
Lors de la remise du rapport SADDIER, pour éviter toute polémique sur la véritable situation des ruches, le SPMF avait proposé de mettre à la disposition de la recherche 15 000 ruches (1% du total), dispersées sur toute la France, pour un suivi longitudinal sur plusieurs années et de nombreux paramètres.

Par manque de restitution de la situation du terrain, il est en effet agaçant de voir se développer dans les médias, mais aussi parfois dans les instituts de recherche, une multitude d'approximations et de contre vérités qui nuisent gravement à la compréhension du phénomène et, par voie de conséquence, à sa résolution.

Sans effectuer dans un premier temps la moindre analyse, l'idée était d'établir, sur la durée, un véritable état des lieux, en fonction de la région, de l'environnement, de la race, des méthodes de travail, des traitements varroa etc....

C'est indispensable pour la compréhension du phénomène et le travail des chercheurs.

Dans la mesure où cela participerait du fond de roulement du travail des ADAS (qu'elles exercent déjà en partie) et où cela apporterait une masse d'information considérable aux divers instituts techniques, aux instituts de recherche et aux ministères, le bénéfice serait largement à la hauteur de l'investissement.

Nous avons déjà expliqué que la mission des ADAS consistait principalement à collecter, investiguer et rapporter les informations du terrain. Nous y sommes en plein et ce travail, qui concernerait également les récoltes, permettrait aussi de recouper et compléter les enquêtes annuelles de FranceAgriMer.

- ❖ Monsieur Paul Martin, à la direction scientifique de l'ANSES, nous avait expliqué que cela s'appelait une cohorte. Monsieur François GERSTER avait affirmé qu'il s'agissait d'un projet utopique. Il n'est pas sûr que le terme de « cohorte » soit totalement exact mais il est certain que ce projet entre totalement dans le champ des possibles....
- ❖ Plusieurs ADAS ont déjà mis en place un réseau de balances afin de permettre aux apiculteurs d'évaluer, à distance, les miellées en temps réel. Une partie de ce réseau, qu'il faudra d'ailleurs étendre et améliorer, serait bien entendu intégré dans la « cohorte ».

En tout cas, si c'est utopique ou irréalisable, c'est-à-dire si la puissance publique continue à nous obliger de travailler à l'aveugle, autant abandonner immédiatement l'espoir d'aboutir un jour.

- ❖ Les « accidents » (mortalités massives), de plus en plus rares en dépit de l'effet d'optique de leur médiatisation, devraient logiquement être suivis par les ADAS qui, dans ces conditions, se chargeraient d'alerter les autorités chaque fois que nécessaire.
- ❖ Il n'en reste pas moins que, au-delà des « accidents », c'est bien les anomalies de comportement tout au long de l'année, les affaiblissements, les bourdonneuses, qu'il convient de mettre en évidence... Qui peut assurer les remontés de terrain à part les ADAS ?
- ❖ S'il y a un domaine insuffisamment étudié, c'est bien tout ce qui concerne la nectarification des plantes. On sait déjà que certaines variétés de tournesol sont très mellifères alors que d'autres ne le sont quasiment pas. Qui les connaît ?

Dans le sud ouest, à quelques dizaines de kilomètres d'écart, en fonction du terroir à priori, des champs de tournesol donnent de belles miellées alors que d'autres, à proximité des Pyrénées, ne donnent absolument rien. Qui sait pourquoi et quelles sont les variétés concernées ?

Dans la Marne, il y a des miellées de luzerne spectaculaires. C'était aussi le cas dans le GERS il y a 50 ans. Aujourd'hui, les luzernes du Gers ne donnent plus rien. Pourquoi ? Quelles sont les variétés ? Qu'est ce qui a changé ?

Lors du changement de variétés des colzas à cause de l'acide érucique en 1974, on est passé des variétés « nain d'Hambourg », « Jet 9 », etc., au « double zéro ». D'une année à l'autre, les colzas n'ont plus donné de nectar.

On pourrait multiplier les exemples de ce type qui sont autant de sujets de recherche appliquée qui intéressent les apiculteurs et qui devraient être menés par l'ITSAP en lien avec les instituts de recherche fondamentale à partir de la collecte des données des ADAS sur le terrain.

- ❖ Très souvent, la pollinisation carotte se passe très mal. Pour une culture aussi encadrée, qui nécessite parfois un traitement avec de l'eau sucrée pour attirer les abeilles, il est incompréhensible de constater des intoxications qui, parfois, entraînent à court terme l'affaiblissement spectaculaire des colonies, voire une hécatombe en sortie d'hivernage.

Comme d'habitude, les hypothèses et les rumeurs ne manquent pas. La toxicité de certains des fongicides utilisés en fait partie. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a un problème. L'hypothèse d'empoisonnements sur des cultures voisines n'est pas non plus à écarter.

La encore, après la collecte des données par les ADAS, il ne manque pas de travail pour l'ITSAP et les instituts scientifiques.

- ❖ Trop souvent, les scientifiques hésitent à se déplacer sur le terrain. Sans filtre préalable pour déceler les visites intéressantes, comme ils se sont trop souvent déplacés pour rien, souvent, ils ne se déplacent plus alors que ce serait « rentable ».

En lien avec l'ITSAP, les ADAS doivent aussi servir de filtre aux déplacements des experts nationaux.

- ❖ Même si la synthèse générale reste à publier, un travail énorme a déjà été fait sur VARROA, par l'ITSAP et les ADAS, mais aussi bien d'autres acteurs.

Il est d'autant plus surprenant de voir encore tant d'apiculteurs, pas toujours débutants, ignorer des aspects techniques basiques.

En marge des études scientifiques ou techniques, souvent longues et rébarbatives, il faut mettre sur Internet à la libre disposition des apiculteurs, des fiches pratiques ultra condensées :

Molécules par molécules,

Préparation par préparation,

Voire même en fonction des régions ou des types d'apiculture.

Ces fiches doivent servir, non seulement à donner des conseils rudimentaires, mais aussi inciter le plus grand nombre à consulter des études plus élaborées.

Cette proposition vaut bien entendu pour toutes les maladies et tous les aspects du métier.

- ❖ Comme il ne faut pas compter sur les revues pour diffuser les informations de l'ITSAP, (pas plus d'ailleurs que celles d'INTERAPI lorsqu'il y en aura), l'ITSAP, relayée par les ADAS, doivent faire circuler toutes les informations et assurer le lien avec tous les apiculteurs.

La diffusion de bulletins périodiques est intéressante mais, compte tenu des contraintes et de l'emploi du temps apicole, un effort particulier doit être fait sur des messages électroniques courts, et ciblés sur un sujet particulier au moment opportun.

Il s'agit là de quelques idées d'actions à mener qui intéressent au plus haut point les apiculteurs. Cependant, pour pouvoir fonctionner normalement et efficacement, l'ITSAP, avec le réseau des ADAS, doit être gouvernée par un conseil d'administration exempt de « *dissensions internes* », et doté d'une « *ligne stratégique* » claire et intelligible. Cela ne sera possible qu'après avoir résolu les questions de représentativité.

## **5. Quelques commentaires adjacents aux 6 préalables et aux 5 hypothèses du rapport :**

Le texte original de la mission est toujours repris en italique.

*Compte tenu de leur importance, la mission souligne la nécessité absolue, dans tous les cas de figure :*

- *de repositionner les activités de l'institut. Ce repositionnement doit permettre de les faire correspondre à sa qualification d'institut technique agricole qui, même si elle n'est pas de plein exercice, suppose une prise de distance vis à vis de la recherche fondamentale et une attention majorée aux besoins de développement des professions qui le soutiennent. Ce repositionnement clarifiera les relations avec les organismes de recherche (INRA, CNRS, ANSES) et facilitera l'animation du réseau des ADA ;*

Emportée dans son élan, compte tenu de sa méconnaissance des besoins techniques de la filière laissée en jachère depuis si longtemps, la mission s'est laissée aller à des considérations administratives regrettables. Il est même affirmé plus loin que : *Dans ces conditions, l'institut ne pourra piloter ou participer à des actions de recherche fondamentale.*

On est au regret de dire que cette préconisation est absurde et totalement déconnectée des besoins. Après tout le travail remarquable de l'UMT Prade, s'il est bien certain que l'ITSAP doit se positionner davantage sur un travail d'institut technique en lien avec les ADAS, l'idée de s'interdire non seulement de piloter, mais même de participer à des actions de recherche fondamentale, est une grossière erreur.

- *de réformer la gouvernance, notamment par le resserrement du Conseil d'administration. L'expérience montre que la capacité à décider diminue avec le nombre d'administrateurs. C'est ce constat qui conduit l'État à mener une réflexion sur la réduction du nombre des administrateurs au sein des établissements publics ;*
  - *la modification du CA (et l'évolution des statuts qu'elle suppose) pourrait s'avérer très délicate dans la mesure où elle nécessitera un accord de tous les acteurs pour de nouveaux équilibres ;*
  - *l'horizon rapproché de la réforme de la gouvernance pour qu'elle puisse être crédible. En effet, cette réforme ne dépendant que de la filière apicole, elle doit être réalisée à l'automne 2018 ;*

Autant on est admiratif de l'analyse effectuée par les auteurs de l'audit, autant on est perplexe devant les solutions préconisées. Si, pour faire évoluer la gouvernance, il faut l'aval de tous les acteurs, y compris ceux qui entretiennent « *la confusion par la coexistence d'une économie souterraine et l'intervention d'intérêts idéologiques et sociétaux étrangers aux intérêts économique de l'apiculture* » alors, ce serait bien d'expliquer la méthode.

Comment obtenir « *l'accord de tous les acteurs* », à partir du moment où certains d'entre eux « *ont des arrières pensées beaucoup moins lisibles* », qui « *se satisfont de cette confusion* », qui « *participent d'une composition inadéquate du CA* », pour qui « *l'absence d'organisation de la filière est considérée comme un avantage* », et dont, « *le but recherché est d'handicaper l'exercice de la direction exécutive de l'institut* »

Autant leur demander de se tirer, gentiment, une balle dans la tête !

Disons le clairement : S'il est exact que « *cette réforme ne dépendant que de la filière apicole elle doit être réalisée à l'automne 2018* ». Autant enterrer l'ITSAP immédiatement.

On se demande si ce sont les mêmes auteurs qui ont pointé « *un cercle vicieux d'interventionnisme public* », et bien identifié que « *les représentants du MAA, invités au CA, sont en situation d'orienter les décisions* ».

Soyons précis : outre que

- C'est le ministère des finances, dont dépend la DGCCRF qui a tout de même une certaine responsabilité dans l'ampleur et l'étendue des fraudes sur le miel,
- C'est le ministère de l'agriculture qui, entre autre, est responsables des nombreuses homologations de produits phytosanitaires insuffisamment évalués,

C'est bien le ministère de l'agriculture qui a arbitré la composition du conseil d'administration de l'ITSAP tel qu'il est aujourd'hui.

Ce que le ministère de l'agriculture a fait, c'est au ministère de l'agriculture de le défaire.

Ce n'est qu'après que « *la réforme ne dépendra que de la filière apicole* ».

Il n'y aura aucune réforme du conseil d'administration de l'ITSAP, ni, plus largement, aucune évolution de la filière tant que l'État n'aura pas exercé ses fonctions régaliennes.

- *de rééchelonner les dettes. L'institut a des dettes, qui, au cours des trois derniers exercices, ont fortement augmenté. Dans ces conditions, il est impératif, afin de disposer d'un modèle économique durable, de mettre en place un plan d'apurement.*

*L'objectif est de définir un niveau de remboursement compatible, d'une part, avec les capacités de l'organisme et, d'autre part, avec les besoins des créanciers*

Dans la situation actuelle, compte tenu du contexte, des nombreux facteurs et responsabilités exogènes (dont celles de l'État), il ne peut être question de plan d'apurement.

Il faut impérativement solder la dette et repartir de zéro.

C'est au moment précis où la mission explique les difficultés financières de l'ITSAP, le 26 juillet 2017, que le ministre de l'agriculture, si parcimonieux lorsqu'il s'agit de réparer les dérives financières qu'il a largement contribué à créer, dans un communiqué du 30 juillet, annonce une aide directe de « 3 millions d'euros pour les apiculteurs impactés par les mortalités d'abeille ». Il précise « une avance sera versée rapidement dès la demande effectuée ».

Au lieu d'affecter ce budget à la recherche des causes de ces mortalités, le ministre précise que cet argent servira à « l'achat d'essaims ». On ne sait d'ailleurs s'il ne sera pas nécessaire de recourir à l'importation tellement il devient difficile d'élever des abeilles dans notre pays,

Nous refusons ce système absurde qui consiste, sous réserve d'en trouver sur le marché, de racheter des essaims sans se poser de questions. Il semble même que personne ne se préoccupe du fait que, sans identification des causes, ces essaims seront de nouveau anéantis ou mal en point à brève échéance. En conséquence, nous demandons à l'État, d'affecter ces 3 millions d'€ à l'ITSAP et aux ADAS avec, pour mission, de trouver des réponses aux questions que tout le monde se pose depuis tant d'années :

#### pourquoi les abeilles disparaissent t elles ?

Dans un premier temps, une partie de cette somme servira à apurer les dettes.

Par ailleurs, il faut rappeler que, au moins autant que l'ITSAP, sans fond de roulement initial, les salariés des ADAS perdent un temps considérable dans la construction de dossiers pour financer à 100% les budgets.

Quant aux aides à apporter aux apiculteurs dans le besoin, elles doivent être organisées par la solidarité apicole, sur le modèle des transports d'aliments pour le bétail par les filières agricoles à chaque accident climatique.

Cette demande pressante, essentielle pour la survie de l'ITSAP, fera l'objet d'un argumentaire séparé.

*Au-delà, trois conditions devront également accompagner le plan d'évolution :*

- *élaboration d'un plan pluriannuel d'engagements de l'institut assortis d'objectifs.*

*Ce plan permettra, d'une part, de cadrer les activités de l'institut et de le garantir, lui et ses partenaires, contre les risques de dérive (ex : commande impromptue contribuant à déséquilibrer le programme de travail et entraînant des dépenses non programmées) et, d'autre part, de définir une trajectoire de rétablissement financier clair. Ce plan devra être agréé par l'État ;*

Il sera sain et opportun que l'État cesse de se décharger sur l'ITSAP de ses préoccupations clientélistes en fonction des demandes politiques opportunément relayées par les médias.

Nul doute qu'une clarification de la représentativité apicole sera d'un grand secours sur ce point. Merci à la mission pour avoir pointé cette dérive particulière de l'État.

- *amélioration de la gestion, en particulier financière à travers trois points : établissement d'un budget prévisionnel, d'une comptabilité analytique et du suivi financier et administratif du programme scientifique ;*

Le jour où la filière apicole deviendra « normale », c'est-à-dire le jour où l'État aura enfin fait son travail, il n'y a aucune raison qu'elle ne gère pas ses affaires normalement sans aucune excuse. Si ce n'était pas le cas, nous n'aurons strictement aucun reproche à faire à qui que ce soit. Nous n'aurons à nous en prendre qu'à nous même.

- *regroupement des équipes sur une même implantation.*

Voilà typiquement l'archétype de la fausse bonne idée. Il y a une ADA par région (ou il devrait y avoir). L'ITSAP doit impérativement rester à Paris pour faire le lien avec les ministères, mais surtout l'ACTA, les autres instituts techniques, et les instituts de recherche fondamentale.

*Dans une première série de trois hypothèses, les activités de l'institut, repositionnées comme cela a été indiqué précédemment sur une vocation d'ITA, continuent de concerner l'ensemble du spectre apiculture-pollinisation. Ceci peut être imaginé soit sans ouverture de la gouvernance à de nouveaux acteurs, soit avec une telle ouverture ou encore par intégration dans un autre organisme :*

- *H1, Refondation de l'institut actuel : outre les modifications résultant de la mise en œuvre des conditions nécessaires, la nouveauté est la création d'InterApi ;*

Le toilettage n'est pas une refondation.

Par ailleurs, la création d'INTERAPI sur le même modèle malsain n'est une nouveauté que pour la mission. Pour nous, il n'y a rien de nouveau. On a connu autrefois l'avortement du CNIM, et la disparition d'INTERMIEL avant même qu'elle ait pu atteindre son rythme de croisière.

### **Sur les bases actuelles, INTERAPI ne fonctionnera pas.**

Au lieu de tirer des plans sur la comète en occultant les problèmes structurels largement évoqués dans les 77 pages du travail de la mission, il faut penser d'abord à l'indispensable évolution de la structuration, qui, pour l'instant, porte très mal son nom. ... Bref si on ne veut pas renouveler la douloureuse expérience d'INTERMIEL, créer les conditions de la prospérité de la nouvelle interprofession.

- *H2, Maintien de l'ITSAP en associant les filières végétales : la gouvernance de l'actuel institut est ouverte aux filières végétales en même temps que celles-ci participent à son financement ;*

À moins de considérer que le JA, l'APCA, l'ACTA, la FNSEA etc., n'ont rien à voir avec les filières végétales, elles sont déjà associées à l'ITSAP. C'était d'ailleurs une des préoccupations essentielles du SPMF lors de la création. Quoi qu'il en soit, c'est, à l'évidence, non pas la meilleure, mais la seule solution. Outre les conditions d'évolution de sa gouvernance précédemment et longuement évoquées, les filières végétales doivent, comme c'est déjà le cas, participer au CA de l'ITSAP.

Cependant, plutôt que de faire timidement acte de présence (et encore, pas toujours), elles doivent mandater, pour les représenter, des administrateurs, certes motivés (ce qui est déjà le cas), mais surtout disponibles ... ce qui n'est peut être pas facile à trouver. Ceci dit, comme c'est indispensable et que tout le monde a, à y gagner, il faut qu'elles s'en donnent les moyens.

- *H3, Intégration dans un autre organisme : l'institut disparaît en étant absorbé par un autre organisme qui associe à la définition des programmes la filière apicole et les autres filières intéressées. Une quatrième hypothèse est la séparation des domaines apiculture et pollinisation :*

- *H4, Séparation des domaines apiculture et pollinisation : les activités de l'institut sont focalisées sur l'apiculture tandis que l'ACTA, ou certains de ses membres, développent une activité d'ITA pollinisation.*

Il est assez remarquable de constater, une fois de plus, qu'on est toujours dans le même déni : **« apiculteur n'est pas un métier »**. En conséquence, n'importe qui peut donner son avis mais, pire en l'occurrence, n'importe qui peut s'occuper de la recherche appliquée.

Quand la mission explique que « *la dissociation des domaines de l'apiculture et de la pollinisation constitue, pour certains, un non-sens, les problématiques étant très étroitement imbriquées* », elle se trompe.

Pour paraphraser un mot célèbre, ce serait pire qu'un non sens : une faute.

L'idée qu'on puisse faire des recherches appliquées sur la pollinisation sans les apiculteurs, signifie, une fois de plus que l'apiculture n'est pas un métier. C'est faire l'impasse sur une dimension essentielle de notre activité : au delà des compétences techniques relativement faciles à acquérir, la principale difficulté se trouve dans l'expérience.

C'est d'ailleurs une des raisons de l'échec relatif des formations apicole. À plusieurs reprises le SPMF a proposé l'organisation d'un système de tutorat, qui pourrait s'inspirer du compagnonnage des artisans.

En tout cas, la « *la dissociation des domaines de l'apiculture et de la pollinisation* » est une voie sans issue, y compris pour les agriculteurs.

*Si les parties prenantes ne parviennent pas à rendre possible l'une des quatre hypothèses précédentes, la dissolution doit être envisagée (H5).*

Ainsi, après les échecs de 1974 et 1990, si nous ne réussissons pas à convaincre, l'histoire retiendra 2018 comme troisième échec. Dans ce cas, à moins que nous ne trouvions un mécène pour nous aider à contraindre l'État à exercer ses fonctions régaliennes, gageons que le ministre de l'agriculture de 2030, peut être même avant, devra remettre le métier sur l'ouvrage. À ce moment là, soit il exercera son pouvoir régalien, soit il continuera dans l'hypocrisie et le refus à exercer ses fonctions.

Alors, il faudra recommencer en 2045 .... À moins que, les apiculteurs et peut être les abeilles ayant disparu, il ne sera plus nécessaire de se poser ce genre de questions.